

## REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE PROGRAMMATION 2022

### 1- Cadre de l'appel à projets 2022

#### Extrait de la circulaire interministérielle du 07/02/2012 :

« Les actions de soutien à la parentalité ont pour spécificité de placer la reconnaissance des compétences parentales comme fondement du bien-être et de l'éducation de l'enfant. Elles privilégient une prévention « prévenante » attentive aux singularités individuelles, sans schéma prédictif, évaluatif ou normatif (...) et qu'elles utilisent comme levier la mobilisation des parents qui ne sont pas seulement des bénéficiaires de l'action proposée mais en sont les acteurs. »

L'avis relatif à la définition du soutien à la parentalité du Comité national du soutien à la parentalité du 20 décembre 2012 vient compléter ces éléments.

#### Présentation de la stratégie nationale de soutien à la parentalité pour la période 2018-2022 (30/05/2018)

Composées de 8 orientations structurées par classe d'âge (petite enfance, jeunes enfants de 6 à 11 ans, adolescence) ou par problématique-clef (relais parental, relations avec l'école, accompagnement des conflits, soutien par les pairs, amélioration de l'information...), ces orientations entendent nourrir les politiques publiques au cours des prochaines années.

#### Le soutien à la fonction parentale sur la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche possède dans sa compétence sociale d'intérêt communautaire le soutien à la parentalité : « *Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale visant à leur proposer les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux... suivant un règlement d'aide* ». La Communauté d'agglomération a confié l'exercice de cette compétence au Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche s'est également engagée dans une Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF pour la période 2019-2022. 2 orientations sur le soutien à la parentalité ont été retenues :

- accompagner les parents dans leur rôle éducatif,
- améliorer l'articulation et la structuration des actions et des partenaires.

Il s'agit notamment :

- d'aller à la rencontre des parents afin de promouvoir l'offre de soutien à la parentalité,
- d'adapter la communication et travailler des outils de mobilisation en direction des parents d'enfants et d'adolescents en réfléchissant à de nouvelles formes d'actions,
- créer des lieux de rencontres pour les parents,
- favoriser l'émergence et la structuration de projets pour les parents qui en ont le plus besoin.

#### Vision du soutien à la fonction parentale pour le CIAS Privas Centre Ardèche

Le soutien à la parentalité recouvre une large gamme de dispositifs et d'actions qui ont pour objet de proposer aux parents les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux... Il se distingue des services et des équipements destinés à aider les parents dans leur vie quotidienne (dans la conciliation de leur vie familiale et de leur vie professionnelle, durant leur temps libre et les vacances, etc.).

Cela passe par la diffusion d'informations ciblées, d'accompagnements thématiques (outils et méthodes), de temps d'écoute, de rencontres ou d'échange en direction des parents et/ou entre parents.

Les activités libres ou encadrées, où parents et enfants se retrouvent ensemble, sont le médium avec lesquelles se mettent en pratique et s'expérimentent les compétences acquises.

### Les objectifs

Les dispositifs s'adressent avant tout aux parents,

Les actions visent explicitement à améliorer le bien-être de l'enfant et/ou des parents,

Les programmes cherchent à agir sur les « compétences parentales ».

### Les principes fondamentaux

- La reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant.
- Les dispositifs et actions de soutien à la parentalité s'adressent à l'ensemble des parents et tendent à la gratuité pour les parents.
- Respect des modes d'organisation, des configurations familiales, des cultures, des caractéristiques socio-économiques dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi.
- Egalité homme/femme dans l'exercice de la parentalité.
- Respect des places, statuts et rôle de chacun : parents, professionnels.
- Tous les âges de l'enfance sont concernés : de 0 à 18 ans.

### Démarche en vue d'un soutien de qualité à la fonction parentale

- Démarche participative ; il ne s'agit pas d'avoir un projet à la place des parents mais d'organiser des rencontres, de fournir des cadres (à la fois souples et structurants) permettant aux parents par une prise de recul (pas de côté) d'élaborer leurs points de repères éducatifs, de réaliser leurs propres initiatives et d'expérimenter des solutions. Ils deviennent ainsi acteurs de leur propre situation.
- Participation volontaire de la part des parents et un engagement à tous les stades des actions.
- Valorisation des compétences parentales sur un ensemble de thèmes : éveil, prévention, santé, alimentation, comportements, citoyenneté... afin de réassurer et renforcer ces compétences.
- Favorisation de la prévention (faire en sorte de ne pas arriver jusqu'aux situations de vulnérabilité) sans visée thérapeutique.
- Les intervenants, qualifiés et compétents, ne sont pas dans une posture d'experts mais d'accueillants, de tiers neutre, de facilitateurs dans les échanges pouvant apporter le conseil, montrer le bon geste ou une façon de faire.

## **2- Objectifs de l'appel à projets**

- Donner davantage de visibilité aux orientations du CIAS Privas Centre Ardèche en matière de soutien à la fonction parentale,
- Renforcer les actions auprès des familles notamment les plus fragiles,
- Faire émerger, soutenir ou renforcer des dynamiques de construction collective, partenariale et opérationnelle,
- Donner de la cohérence aux actions inscrites sur le territoire intercommunal en lien avec les autres financeurs d'actions de soutien à la parentalité, notamment avec la CAF qui propose aussi un appel à projet autour de la même thématique.

## **3- Critères d'éligibilité des projets présentés**

Les projets devront respecter les orientations déclinées ci-dessous :

- Être une association ou une structure publique et justifier d'une implantation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- S'inscrire dans le cadre de la compétence de la Communauté d'agglomération et de la vision du soutien à la fonction parentale du CIAS ;
- Rechercher la complémentarité avec les actions existantes. Il est indispensable que les dispositifs déjà mis en œuvre soient parfaitement identifiés pour décliner des partenariats utiles entre les différents acteurs ;
- Réaliser le projet sur le territoire intercommunal, de préférence dans une dimension supra communale ;
- Prendre en compte les projets et partenaires locaux ;
- Développer des partenariats concrets ;
- Montrer la cohérence et la complémentarité en cas de présentation de plusieurs actions ;
- Préciser clairement les modalités de mobilisation des publics à toucher ;
- Présenter un budget équilibré ;
- Justifier a minima d'un cofinancement et d'une part d'autofinancement hors contribution volontaire d'au moins 10 % du montant total du projet ;
- S'investir dans le réseau intercommunal de soutien à la fonction parentale en cours de constitution ;
- Pour les actions en reconduction, analyser les résultats de l'année N-1, ainsi que les moyens mis en œuvre

pour dépasser les éventuelles difficultés rencontrées.

Un point d'attention particulier sera porté sur les actions :

- en faveur des parents d'enfants de plus de 6 ans et d'adolescents,
- en faveur des parents en précarité,
- engagées sur des zones peu couvertes (vallée de l'Eyrieux, plateau de Vernoux en Vivarais, ouest du bassin privadois...),
- portés par les parents eux-mêmes (valorisation du bénévolat),
- menées de manière partenariale.

Sont exclues les actions sur le temps scolaire ou périscolaire.

La subvention ne peut couvrir que les frais directement liés à la réalisation de l'action.

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles, de même que les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure porteuse du projet.

Le financement d'un projet n'implique pas le renouvellement de ce soutien les années suivantes.

Un avis pourra être demandé aux autres co-financeurs potentiels (CAF, Département, MSA...).

Les lauréats de l'appel à projets 2022 s'engagent à apposer le logo du CIAS sur l'ensemble des supports de communication liés au projet soutenu.

Il sera demandé un bilan intermédiaire au mois de septembre 2022 autour d'une rencontre organisée par le coordinateur petite enfance parentalité du CIAS.

La subvention accordée aux lauréats de l'appel à projets sera versée en deux fois :

- 50 % après le vote pour la validation des subventions dans le cadre de l'appel à projets,
- Le solde interviendra en fin d'action sur la présentation d'un bilan détaillé.

#### **4- Pièces à fournir**

Le dossier sera réputé complet avec les pièces suivantes :

- Présentation du porteur de projet
- Présentation du projet
- Statuts
- N° SIRET
- Composition du Conseil d'administration et du Bureau
- Relevé d'identité bancaire
- Budget prévisionnel de la structure pour l'année 2022
- Budget prévisionnel spécifique de chaque action si plusieurs projets présentés
- Bilans quantitatifs et qualitatifs (format libre) 2021 et compte de résultat pour les projets en renouvellement
- Courrier officiel de sollicitation

#### **5- Modalités de dépôt des projets**

Les projets (dossier + lettre signée de demande officielle) sont à transmettre avant le 15 mars 2022 au CIAS Privas Centre Ardèche par mail à l'adresse suivante : [martial.gaffet@privas-centre-ardeche.fr](mailto:martial.gaffet@privas-centre-ardeche.fr)

A l'issue de la mise en place du projet, les porteurs d'actions financées devront obligatoirement transmettre un bilan complet avec des éléments quantitatifs, qualitatifs et budgétaires, revue de presse...

#### **6- Calendrier prévisionnel de programmation**

<b>Dates prévisionnelles</b>	<b>Etapas</b>
Janvier 2022	Lancement de l'appel à projets
1 mars 2022	Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention
Mars 2022	Instruction des dossiers
Avril 2022	Validation de la programmation de l'appel à projets 2022 en CA du CIAS

## **7- Contact**

Martial GAFFET, Coordinateur petite enfance parentalité  
Tél. : 04 75 64 07 07  
[martial.gaffet@privas-centre-ardeche.fr](mailto:martial.gaffet@privas-centre-ardeche.fr)

**PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET(S)**

<b><u>Identification de la structure</u></b>	
<b>Nom</b>	
<b>Association Collectivité</b>	
<b>Activité principale</b>	
<b>Adresse du siège social</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	
<b>Site internet</b>	
<b>Adresse de correspondance si différente du siège</b>	
<b><u>Identification du représentant légal</u></b>	
<b>Nom, Prénom</b>	
<b>Fonction</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	
<b><u>Identification de la personne référente sur le projet</u></b>	
<b>Nom, Prénom</b>	
<b>Fonction</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	
<b><u>Si différente, Identification de la personne référente sur le financement du projet</u></b>	
<b>Nom, Prénom</b>	
<b>Fonction</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	

## BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE – EXERCICE 2022

CHARGES	MONTANT 1	PRODUITS	MONTANT
<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>			
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation</b> <sup>2</sup>	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		Région	
Locations		Département	
Entretien et réparation		CAF	
Assurance		Collectivité territoriale (préciser) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>64- Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (CNASEA, emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b> <sup>3</sup>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

## BUDGET REALISE DE LA STRUCTURE – EXERCICE 2021

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>			
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		Région	
Locations		Département	
Entretien et réparation		CAF	
Assurance		Collectivité territoriale (préciser) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>64- Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (CNASEA, emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**PRESENTATION DU PROJET N° ..... (préciser)**

<u>Intitulé de l'action</u>	
Nouvelle action	<input type="checkbox"/>
Renouvellement	<input type="checkbox"/>
<u>Diagnostic (détailler)</u>	
Quels besoins avez-vous identifié ?	
<u>Description du projet (détailler)</u>	
Résumé :	
Objectifs visés et à atteindre :	
Bénéficiaires :	
Nombre prévisionnel de bénéficiaires :	
Modalités précises de mobilisation des publics :	
Localisation précise de l'action :	
Partenaires associés (ou envisagés) :	
Moyens mobilisés par les différents partenaires (humains, techniques...) :	
Perspectives à court et moyen terme :	
Modalités de communication :	
Modalités de mobilisation des publics à toucher (bien préciser) :	
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :	
<u>Evaluation (détailler)</u>	
Indicateurs opérationnels d'évaluation qualitatifs et quantitatifs :	
Critères de suivi :	
<u>Informations complémentaires :</u>	
<u>Budget prévisionnel</u>	
Est-il prévu une participation financière du public visé ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si Oui, montant de la participation :	



## BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET EXERCICE 2022

CHARGES	MONTANT 4	PRODUITS	MONTANT
<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>			
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation</b> 5	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		Région	
Locations		Département	
Entretien et réparation		REAAP (CAF)	
Assurance		Collectivité territoriale (préciser) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>64- Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (CNASEA, emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b> 6			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

4 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

5 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

6 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

## BUDGET REALISE DU PROJET N° – EXERCICE 2021

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>			
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		Région	
Locations		Département	
Entretien et réparation		REAAP (CAF)	
Assurance		Collectivité territoriale (préciser) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
<b>64- Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (CNASEA, emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>CONTRIBUTIONS INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

‡ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

§ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¶ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.